

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES CRITIQUES D'ART

Séance du Conseil d'Administration du
Jeudi 27 août 1970 à Toronto

Présents: MM. R. BERGER, président (Suisse)
R. DELEVOY, trésorier général (Belgique)
G. WEELLEN, secrétaire général p. i. (France)

MM. J. ACHA (Pérou)	Mrs. C. MALTESE (Italie)
G. BOUDAILLE (France)	R. PUTAR (Yougoslavie)
I. FRUNZETTI (Roumanie)	M. RAGON (France)
H.L.C. FAFFE (Pays-Bas)	W. ROTZLER (Suisse)
M. van JOLE (Belgique)	S. SANDSTROM (Suède)
J. KOTALIK (Tchécoslovaquie)	R. de SOLIER (France)
L. LAMY (Canada)	Mme M. STABER (R.F.A.)
Mme F. LEGRAND (Belgique)	MM. J. STARZYNSKI (Pologne)
	G. VIAU (Canada)

La séance commence à 9h 30, sous la présidence de M. Berger.

Ordre du jour . Lettres à MM. Caillois, concernant le contrat AICA/Unesco et J.A. França, concernant l'éventuelle tenue au Portugal de la XXIV Assemblée générale et du XII^e Congrès,
. Rédaction des comptes rendus de la XXII^e Assemblée générale et des actes du XI^e Congrès Extraordinaire,
. Proposition yougoslave de modification des statuts.

M. Berger donne lecture des lettres à adresser à M. Caillois et à M. França (voir annexe). Le Conseil donne son accord pour l'envoi de ces lettres.

M. Berger annonce que:

- 1 Les comptes rendus de la XXII^e Assemblée générale comporteront
. les textes enregistrés des réunions de l'Assemblée générale,
. Les rapports d'activité des sections (sous forme de tableau),
. les rapports des équipes de travail et
. les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration.
2. Les actes du XI^e Congrès Extraordinaire comprendront les exposés des divers conférenciers ainsi que les textes enregistrés des débats qui ont suivi.

M. Ragon propose de faire paraître le texte des conférences dans une collection qu'il dirige aux éditions Castermann.

Mme Staber et M. Sandström font remarquer que ces conférences étaient, dans la plupart des cas, des rappels de ce que leurs auteurs avaient déjà écrit. La publication de ces textes peut, dans ces conditions, ne pas avoir l'intérêt que l'on en attend.

Plusieurs membres présents approuvent les interventions de Mme Staber.

M. Ragon précise qu'il retirera les textes avant de les proposer à son éditeur et soulève la question des droits d'auteurs.

M. Viau fait connaître que le gouvernement canadien a prévu une certaine somme pour l'édition des actes et que la question des droits d'auteurs est en voie de règlement

M. Berger lit la lettre (voir annexe) de M. Putar demandant une modification des statuts. Il souligne qu'il ne s'agit que d'un échange de vues à ce sujet, cette demande n'étant pas parvenue dans les délais requis au Secrétariat général. Ce problème sera donc étudié

lors de la XXIII^e Assemblée générale en Hollande (1971), charge à M. Putar de la présenter, suivant les statuts, deux mois avant la date prévue pour cette Assemblée générale.

M. Starzynski, reprenant la demande de M. Putar par laquelle il propose que le Président de l'AICA soit élu sur un programme d'action, dit son étonnement de voir que, encore cette fois, le rôle de l'AICA n'a pas été abordé. Il demande que lors de la prochaine réunion une rencontre soit prévue pour permettre de réfléchir sur la situation générale de l'AICA.

M. Berger dit que la proposition est judicieuse et, par souci d'efficacité, il suggère de préparer des études préliminaires sur cette question. En conséquence, il demande à tous les membres qui ont des suggestions à faire à propos d'éventuelles modifications des statuts de les présenter au plus tôt à M. Putar soit à l'occasion de conversations, soit de préférence par écrit.

M. Starzynski, continuant de commenter la question du rôle de l'AICA, exprime son désaccord avec l'idée de tenir au Portugal la XXIV^e Assemblée générale. Pour lui, c'est idéologiquement mauvais.

M. Delevoy exprime le souhait de voir les statuts publiés dans l'annuaire des membres de l'AICA, ce qui permettrait à tous de les lire.

M. Berger répond que cela est prévu pour l'édition 1971.

M. de Solier demande que le procès verbal de l'Assemblée générale yougoslave où il a été décidé de proposer une modification des statuts soit transmis à tous les membres du Conseil d'Administration afin de savoir dans quels buts et dans quelles conditions (nombre des présents, scrutin, etc...) cette décision a été prise.

M. Putar dit qu'il prend bonne note de ce vœu et que ce procès verbal sera envoyé aux membres du Conseil d'Administration.

M. Berger donne la parole à M. MANTURA. Celui-ci, au nom de Mme Palma Bucarelli, demande que l'AICA veuille bien exprimer son soutien au Président de la Commission des Arts de son pays qui a démissionné pour manifester sa désapprobation de l'attitude du Ministre qui a passé outre à l'avis de cette Commission en faisant placer à la cathédrale d'Orviété des portes en bronze du sculpteur Gréco pour lesquelles la Commission des Arts avait donné un avis défavorable.

M. Maltese fait savoir qu'il a lui-même ^{appelé et exprimé} ~~publiquement sa~~ ~~Commission par mesure de protestation et de solidarité avec son~~ ~~Président, membres de la Commission.~~ ^{sa} ~~Commission par mesure de protestation et de solidarité avec son~~ ~~Président, membres de la Commission.~~

M. Berger demande à M. Mantura de bien vouloir préparer, en accord avec Mme Bucarelli, un projet de lettre. Cette lettre sera envoyée au nom des membres de l'AICA à qui de droit.

La séance est levée à 10h 30.